



PUBLIC

TOUS SALARIÉS D'ENTREPRISE



TARIFS

Nous consulter



AGENDA 2019

voir a2s-conseil.fr



DURÉE

Selon l'établissement



FORMATEUR(S)

Formateur expérimenté avec une expérience de plus de 5 ans. Sapeurs-Pompiers ou ancien Sapeurs-Pompiers au grade de sous-officier minimum





L'ensemble des salariés présent dans l'entreprise

NORD

A2S Conseil Nord 42 rue Duriez Merville

AISNE

A2S Conseil Aisne rue de Paris Origny-en-Thiérache

06 10 41 41 85 dominique.desein@a2s-conseil.fr

www.a2s-conseil.fr

Mise en place d'un exercice d'évacuation

Le code du travail exige que chaque entreprise réalise 2 exercices d'évacuation par an (1 exercice d'évacuation tous les 6 mois)

OBJECTIFS

- Mettre en place un exercice d'évacuation incendie
- Dresser un bilan de la qualité de l'évacuation

DÉROULEMENT

- Mise en place du scénario d'exercice d'évacuation (à définir conjointement)
- > Type d'exercices proposés dans le cadre d'un exercice d'évacuation :
 - Exercice d'évacuation sans fumée et sans déclenchement de l'alarme incendie
 - Exercice d'évacuation avec fumée et sans déclenchement de l'alarme incendie
 - Exercice d'évacuation avec fumée et déclenchement de l'alarme incendie
 - Salariés prévenus ou non

PRE-REQUIS

Disposer d'une procédure d'évacuation Avoir suivi la formation guides files et serre files

MODALITES D'ANIMATION

- ✓ Mise en situation réelle
- ✓ Lecture de plan et repérage des cheminements
- ✓ Audition du signal sonore
- ✓ Exercice d'évacuation et consignes auprès des salariés

SUPPPORT

Rédaction de compte rendu de rapport en fin d'exercice

VALIDATION

Cet exercice sera suivi d'un débriefing

